

QUEL EST LE COUT ?

Le SSIAD adresse une demande de prise en charge à votre caisse d'assurance maladie.

Après acceptation, les interventions sont alors pris en charge directement et à 100%. Vous n'avez donc pas de frais à avancer.

Toutefois, certains soins comme ceux de kinésithérapie, de pédicure ou d'ostéopathe ne sont pas compris dans le forfait du service.

Les soins infirmiers sont pris en charge par le SSIAD et assurés par l'infirmier(e) libéral(e) de votre choix qui à une convention avec le service.

MOT DE L'ÉQUIPE DU SSIAD DE GIMONT :
NOUS SOMMES ATTENTIVES À APPORTER LE
SOUTIEN, L'ÉCOUTE ET LA BIENVEILLANCE
NÉCESSAIRE À L'ATTENTION DE CHACUN :
BÉNÉFICIAIRE, AIDANT OU ENTOURAGE.
"A VOS COTÉS AU QUOTIDIEN"



ADRESSE

Lieu dit "Saint Hippolyte"
Côte de la Morue
32200 GIMONT



Mail: ssiad@hopital-gimont.fr



CONTACTS

Bureau SSIAD : 05 81 67 21 78
Mobile : 06 81 58 06 19
Standard Hôpital : 05 62 67 25 25



Centre Hospitalier de Gimont
19, Rue de la 1ère Armée
Française
Rhin et Danube
32201 GIMONT Cedex
Tel: 05 62 67 25 25
Directeur:
Mr GRANOWSKI Olivier



SSIAD :

SERVICE DE SOINS

INFIRMIERS À DOMICILE

QUI SOMMES NOUS ?

Le service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) de Gimont dispose de 30 places dont 4 en situation d'handicap .

L'équipe est composée d' aides soignantes et d'une infirmière coordinatrice.

Notre SSIAD est un service public qui est une offre de soins du Centre Hospitalier de Gimont.

POUR QUI ?

Le SSIAD intervient sur **prescription médicale** auprès:

- de personnes âgées de plus de 60 ans et plus, malade ou en perte d'autonomie,

- de personnes de moins de 60 ans handicapées ou atteintes d'une maladie chronique.

POURQUOI NOUS CONTACTER ?

- Besoin d'aide pour le maintien à domicile suite à une perte d'autonomie ;
- Éviter et prévenir l'épuisement de l'aidant ;
- Prévenir ou retarder la perte d'autonomie ;
- Éviter/ retarder une hospitalisation ;
- Faciliter le retour à domicile après un séjour à l'hôpital ;
- Retarder ou en attente d'une entrée en établissement d'hébergement .

COMMENT FAIRE LA DEMANDE ?

Une prescription médicale du médecin traitant est le document indispensable.

Vous pouvez contacter vous-même le service.

Les SSIAD sont autorisés à intervenir auprès d'un nombre limité de personnes.

Il est possible que le service ne puisse pas vous prendre en charge lors de la demande. Vous serez alors inscrit sur une liste d'attente.

Si le SSIAD est en capacité d'intervenir, une évaluation des besoins est réalisée à votre domicile par l'infirmière coordinatrice du SSIAD.

À l'issue, il vous sera proposé un plan d'aide avec un rythme d'interventions.

QUELLES SONT NOS PRESTATIONS ?

Notre mission est d'apporter une aide pour un maintien à domicile satisfaisant et accompagner votre choix de vie à domicile.

Les actions proposées sont essentiellement des soins d'hygiène et soins d'incontinence mais aussi soins relationnels, préserver l'autonomie, apporter un soutien familial, rompre l'isolement social et affectif.

COMMENT FONCTIONNE LE SSIAD ?

Le service est assuré de façon continue, y compris le dimanche et les jours fériés.

Les horaires d'interventions sont :
8h/12h et 17h/20h du Lundi au Dimanche.
7h30/13h du Lundi au Samedi.
8h/15h30 du Lundi au Vendredi sauf le Mercredi et jours fériés.

En complément, le SSIAD peut si besoin coordonner des actions avec les partenaires du maintien à domicile (IDE libérales , kinésithérapeute, SIAS , aides ménagères...) mais aussi conseiller sur des aménagements de l'habitat afin de faciliter le quotidien et adapter l'environnement.

LES LOCAUX DU SSIAD SONT SITUÉS DANS L' EHPAD
SAINT HIPPOLYTE

